



RENOUVELLEMENT CARTE T

14 HEURES

PUBLIC

Tous publics

PRÉREQUIS

Aucun

VALIDATION DES ACQUIS:

Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices; QCM...Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin de formation

Objectifs

- Se mettre en conformité au regard de la loi ALUR & HOGUET et au Décret n o 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier.

Programme détaillé

Se mettre en conformité au regard de la loi ALUR & HOGUET et au Décret n o 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier.

Le cadre légal de formation carte pro immobilier

Le cadre légal de formation carte pro immobilier. La loi ALUR 42h oblige tout professionnel de l'immobilier à valider une formation renouvellement carte pour continuer d'exercer légalement son métier.

Cette formation loi ALUR 42h en continu doit durer au moins 14 heures par an, c'est-à-dire au moins 42 heures au cours des 3 dernières années d'exercice.

- **La législation sur l'obligation de formation : les textes de référence**
- **Le contexte juridique de délivrance de la carte t : s'installer professionnel de l'immobilier**
- **Les données économiques du marché immobilier : en france dans le neuf et l'ancien**
- **La démarche commerciale en immobilier : les activités commerciales dans l'exercice du métier**
- **Les procédures juridiques de l'acquisition immobilière**
- **La transition énergétique**
- **La transaction immobilière**
- **La gestion immobilière**
- **L'activité de syndic**
- **La fiscalité immobilière**
- **L'urbanisme et ses règles**
- **L'immobilier inscrit dans notre temps**
- **Les collaborateurs non titulaires**
- **La déontologie du professionnel**

